

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 05 Septembre 2014 a été affiché le 16 Septembre 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 03 Octobre 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 08 Octobre 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Achat de Terrains à La Loge.
- 2- Tarifs Communaux 2015.
- 3- Débat sur les projets investissement 2015.
- 4- Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2015.
- 5- Projet pour la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2015.
- 6- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, Mme Christine PAVY, M. Jean-François CHAMP, M. André MANDARD adjoints au Maire.
Mme Dorothee ANSERMINO, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, M René GROSOS conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Madame Dorothee ANSERMINO.

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du Procès-verbal du 05 Septembre 2014.

La modification suivante est demandée :

P6/6, TOUR DE TABLE, 8^{ème} paragraphe

« Mme DAVY propose de mettre à l’ordre du jour du 14 Juillet 2015 la question de la participation financière des bénévoles »

Le Procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1- Achat de Terrains à La Loge.

Le Maire explique que Monsieur Michel MONEREAU propose de vendre à la Commune les parcelles E21 – 33 – 65 situées au lieu-dit « La Loge », d’une superficie de 1 382 m².

Le Maire souligne l’opportunité d’acquérir cette parcelle pour l’aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50€, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 Décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix POUR.

- DÉCIDE d’acquérir les parcelles cadastrées E 21–33–65 (1 382 m²) sises au lieu-dit « La Loge », appartenant à Monsieur Michel MONEREAU au prix de 6,50€ le m² soit 8 983€ pour un total de 1 382 m².
- CHARGE la Maire ou l’un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.

- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Mr GROSOS demande quels sont les terrains restant à acquérir.

Mr PILLOT répond que sur le périmètre du PLU, il reste 2 propriétaires qui ne souhaitent pas vendre aux conditions proposées par la Commune. Un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) va être fait pour permettre l'expropriation. Il reste 3 propriétaires pour lesquels une délibération sera à prendre pour acquérir une partie de leurs parcelles ou par échange de terrains et un propriétaire pour lequel se pose un problème de succession.

2- Tarifs Communaux 2015.

Il est proposé une augmentation de 1% en moyenne suivant l'inflation.

Tarifs repas Cantine scolaire.

Sur proposition du Maire, le tarif cantine est adopté à l'unanimité, à dater du 1^{er} Janvier 2015,

• Repas enfants3,25€

• Repas adultes4, 55€

Tarifs Salle des fêtes.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} Janvier 2015,

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

→ LOCATION DU VENDREDI 14h15 AU LUNDI 10h00

• personnes de Molineuf	152 €	arrhes	45 €	solde	107 €
• personnes extérieures	283 €	arrhes	84 €	solde	199 €

→ LOCATION DU SAMEDI 11h00 AU LUNDI 10h00

• personnes de Molineuf	136 €	arrhes	40 €	solde	96 €
• personnes extérieures	268 €	arrhes	80 €	solde	188 €

→ LOCATION LA JOURNEE SUPPLEMENTAIRE

• personnes de Molineuf	43 €
• personnes extérieures	75 €

→ LOCATION DE COURTE DUREE (journée ou soirée)

• personnes de Molineuf	92 €	arrhes	27 €	solde	65 €
• personnes extérieures	154 €	arrhes	45 €	solde	109 €

→ LOCATION POUR CHAUFFAGE

• Location du vendredi 14h15 au lundi 10h00	40 €
• Location du samedi 11h00 au lundi 10h00	30 €
• La journée supplémentaire	20 €
• Location courte durée (journée ou soirée)	12 €

TARIFS ASSOCIATIONS DE MOLINEUF

→ Location gratuite

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

→ FORFAIT MENAGE (si nécessité) 87 €

→ FORFAIT CLES PERDUES : prix de la clé 16 €

→ COUT HORAIRE D'INTERVENTION POUR REPARATIONS DIVERSES (si nécessité) 34 €

Tarifs Cimetière.

Sur proposition du Maire, les tarifs suivants applicables aux différentes concessions et redevances funéraires sont adoptés à l'unanimité à dater du 1^{er} Janvier 2015.

Concessions de terrains :

- 15 ans 56 € le m² x 2 = 112 €
- 30 ans 86 € le m² x 2 = 172 €
- 50 ans 131,50 € le m² x 2 = 263 €

- Taxe d'inhumation = 31 €

Concessions de cases de columbarium :

- 15 ans = 455 €
- 30 ans = 605 €

- Taxe de dépôt d'urne = 31 €

Jardin du souvenir : dispersion des cendres :

- Taxe de dispersion = 31 €

- **Tarifs bibliothèque.**

Sur proposition du Maire, le tarif bibliothèque est adopté à l'unanimité, à dater du 1^{er} Janvier 2015,

- 13,00 € par an et par famille

- **Tarifs Gradins.**

Sur proposition du Maire, le tarif de la location des gratins de la commune est adopté à l'unanimité à dater du 1^{er} Janvier 2015 :

- Coût : 355 € par mois
- Gratuit pour la Ville de Blois
- Gratuit pour les associations blésoises
- Gratuit pour les associations de Molineuf

- **Tarifs copies couleurs.**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal DÉCIDE de facturer aux associations utilisatrices pour la réalisation des copies couleurs les sommes suivantes :

- Format A4 : 0,075 € TTC la page
 0,15 € TTC le recto-verso

- Format A3 : 0,15 € TTC la page
 0,30 € TTC le recto-verso

Les membres du conseil souhaitent que soit vérifié le prix des cartouches achetées par la commune.

Mme DAVY demande le prix de la cantine à Chambon.

Le Maire lui répond que jusqu'à maintenant, Molineuf et Chambon s'entendaient sur un prix commun, Orchaise pas forcément

3- Débat sur les projets investissement 2015.

Le Maire explique que le budget de fonctionnement est toujours à peu près le même mais qu'il faut réfléchir aux choix à faire en investissement.

Il donne la parole à Mr CHAMP, adjoint aux Finances qui précise que la Commission des Finances s'est réunie lundi 06 Octobre et a élaboré un projet en fonction des prévisions d'excédents. Ceux-ci seront déterminés en fin d'année.

La commune a 2 emprunts en cours actuellement :

- un emprunt pour la voirie de 150 000€ sur 3 ans qui se termine fin 2015.
- un emprunt pour l'achat des terrains de La Loge de 250 000€ sur 10 ans.

La capacité de remboursement en capital est évaluée à 100 000€ et la capacité d'investissement est de 130 000€ en immobilisations corporelles.

Mr CHAMP détaille le tableau proposé par la Commission. Certains projets ne seront pas réalisés en 2015 comme la passerelle aux Rinceaux car la Commune pourra obtenir plus de subventions en 2016 (avec le Pays des Châteaux notamment). L'enfouissement des

réseaux à Bury et en haut du Carmel (65 000€) n'est pas prévu pour 2015. M. NOUZIERES propose de réunir la commission développement durable.

Un débat s'instaure sur les choix à faire, notamment en voirie. Mr GROSOS estime que la sécurité routière est prioritaire. Mr CHAMP indique qu'à compter du 1^{er} Janvier 2015, les pièces justificatives jointes aux mandats et aux titres seront dématérialisées et envoyées sous forme électronique à la Trésorerie. Il sera peut-être nécessaire de changer le matériel pour scanner et rattacher ces pièces, pour un coût allant de 3 000€ HT à 6 000€ HT.

L'achat d'un barnum (2800€ TTC) est envisagé également.

4- Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2015.

La DSR est octroyée pour un projet d'investissement/an proposé avant le 15 Novembre de l'année N et devant être terminé en fin d'année N+1.

Elle est de l'ordre de 20 à 22 000€, pour Molineuf.

Après discussion le Conseil municipal choisit d'inscrire les travaux de voirie Rue du 19 Mars et trottoirs autour de la Mairie en continuité de ce qui a été fait les années précédentes.

5- Projet pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

Après débat au sein du Conseil, le choix se porte sur la poursuite de la réfection du mur du cimetière. Le dossier est à déposer mi-janvier.

6- Questions diverses.

- DPU Liverani.

Le Maire n'entend pas exercer son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle appartenant à Madame LIVERANI Emmanuella divorcée de M FREALLE Section F – n° 502 située à Molineuf – 5 Grande Rue de Bury et n° 721 située à Molineuf –Hameau de Bury - 41190 MOLINEUF.

- Passerelle des Rinceaux.

Avant d'envisager la pose de la passerelle il faudra réaliser une étude de sol pour avoir des bases solides en fonction du terrain. Un appel d'offres en 2015 pourra être lancé pour réaliser les travaux en 2016.

- Repas Intercommunal.

Le Maire rappelle que le traditionnel repas intercommunal élus-agents communaux et SIVOS est fixé au Vendredi 24 Octobre à 19h30, Salle des Fêtes d'Orchaise. Chacun participe en apportant entrée-plat ou dessert.

- Exposition « Femmes de Loir-et-Cher ».

Le vernissage a lieu Vendredi 10 Octobre à 18h30.

TOUR DE TABLE.

- Mr MANDARD rappelle que le repas des Aînés (65 ans et +) aura lieu le 02 Novembre prochain. Il est co-organisé et co-financé par la Commune et le Comité des Fêtes.

L'atelier « Corps et Mémoire » mis en place avec les communes d'Orchaise et Chambon a commencé pour 12 séances à Chambon. 4 personnes de Molineuf sont inscrites.

Mr MANDARD a assisté à l'Assemblée Départementale du CNAS à Chailles et a été élu membre du bureau.

La Promenade Artistique a été une fois de plus une grande réussite.

Mr GROSOS et l'ensemble du Conseil tiennent à féliciter le Comité d'organisation.

- Mme COULMEAU a assisté au film proposé par Agglopolys « la ligne du partage des eaux » et a trouvé cela extrêmement intéressant et enrichissant.
- Mr FROMET en sa qualité de référent a assisté à une réunion sur la sécurité routière à la Préfecture. Des mesures mises en place ont permis de réduire le nombre de morts dans l'ensemble. Cependant une augmentation d'accidents de la route en 2014, dans le Loir-et-Cher est constatée. Les contrôles de police vont être renforcés.
- Mr GOHIER a rencontré des personnes du service Transports Scolaires d'Agglopolys. Le demi-tour des cars du Collège d'Onzain est problématique. Agglopolys propose un arrêt de bus au carrefour route de Chambon – Avenue de Blois. Des parents ont réagi à la dangerosité de cet endroit. Un essai doit être fait pour qu'il tourne place de l'école.

Mme DAVY suggère que les enfants utilisent la ligne 52 car 3 bus les amènent du collège d'Onzain, à Molineuf.

Le Maire a demandé à Agglopolys le nombre d'enfants concernés et va chercher la solution la moins mauvaise et la plus sécurisante.

- Mme PAVY demande l'aide de 2 personnes pour installer l'exposition avec Mme Sylvie RABIER.
Elle demande de réfléchir à la date de la journée éco-citoyenne en 2015 pour compléter le calendrier des manifestations.
- Mr GROSOS a remarqué que les herbes étaient très hautes aux Rinceaux lors d'une promenade début Septembre.
Le Maire répond qu'il a signé un contrat d'entretien avec Environnement 41 pour 4 passages par an.
Mr GROSOS demande si les accotements pourraient être nettoyés à certaines occasions (14 Juillet) ainsi que le tour des bancs (Le Carmel).
- Mr PILLOT indique que dans le projet de La Loge, un emplacement est réservé pour un habitat participatif.
Une réunion aura lieu pour étudier cette possible opération le Lundi 20 Octobre à 9h15 à la Mairie avec SATIVA, le CAUE, Mr Stéphane BAUDU, vice-Président d'Agglopolys en charge de l'habitat, Mme Valérie LIGER directrice du service DPADD d'Agglopolys, entre autres participants.
- Mme DAVY donne le compte-rendu de la réunion parents-élus-enseignants-personnels du 16 Septembre sur le bilan de la mise en place des rythmes scolaires. Il n'y a pas de gros problèmes, le temps ayant été clément, ce qui a permis aux enfants d'être dehors. A Molineuf, 40 enfants restent sur 52, à Orchaise, 35 sur 60 et à Chambon, 50 sur 65 ce qui occasionne un problème de locaux. Il y a 10, 15 enfants à l'accueil de loisirs, le Mercredi. Une prochaine réunion aura lieu le Mardi 14 Octobre.
Les stagiaires qui ont été accueillis au Centre de Loisirs pendant les vacances ont reçu une indemnité de 250 €.
Elle fait part des décisions prises lors de la réunion du SIVOS, le 25 Septembre et notamment d'une possible fermeture de classe en 2015.
Elle indique que la gestion du SIVOS n'est pas facile et souhaiterait avoir une ligne directrice sur les affaires scolaires. Afin de connaître les priorités à donner, elle demande que le Conseil municipal débatte sur les affaires scolaires lors d'une prochaine réunion. Elle va le demander également aux 2 autres communes.
Mme DAVY a beaucoup apprécié la visite de la Commune l'après-midi du 26 Septembre et demande à visiter la station d'épuration et les bâtiments communaux.
- Mr GOHIER indique que l'entreprise LABBÉ a fait le busage, Route de Chambon. Les travaux pour l'écoulement des eaux, Tertre du Billieux commenceront début Novembre.
- M. GROSOS demande pourquoi il n'y a pas de garde-fou sur la passerelle en face de la mairie.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 23h18.